

Facturation des prestations médicales fournies aux personnes en provenance d'Ukraine

3003 Berne, le 2 mai 2022

(complément et explications concernant les informations adressées aux prestataires de soins médicaux et aux cantons les 16 et 31 mars 2022)

Statut de séjour	Mode de facturation (tiers payant ou tiers garant)	Protection d'assurance	Adresse de facturation	Assureur	Remarques
Statut de protection S pas encore demandé	Tiers garant	Absence de couverture d'assurance LAMal (faute de domicile de droit civil en Suisse)	Adresse du lieu d'hébergement temporaire	S'il y a lieu : assurance de voyage, assurance pour hôtes	Sinon, prise en charge des coûts par le ressortissant ukrainien lui-même ou via l'aide sociale ou l'aide d'urgence du canton
Statut de protection S demandé <ul style="list-style-type: none"> Confirmation du dépôt de la demande (voir exemples en annexe) Ou : séjour dans un CFA 	Tiers garant ¹	LAMal (couverture accidents incluse) ²	SEM ³	Assureur de l'assurance obligatoire des soins (AOS) du canton d'attribution ⁴	Factures de dentiste <ul style="list-style-type: none"> Dans la mesure où il s'agit de frais de traitement dentaire ne comprenant pas de prestations obligatoires de l'AOS (cas usuel), le SEM prend en charge les frais de traitement pour la période allant de la date de la demande jusqu'à celle (incluse) du départ dans le canton. Lorsqu'il s'agit d'un traitement dentaire soumis à l'AOS (1 à 2 % de l'ensemble des factures de dentiste) : s'il n'y a pas d'urgence, attendre que le canton d'attribution ait conclu une assurance-maladie avant de commencer le traitement.
Statut de protection S obtenu <ul style="list-style-type: none"> Permis S 	Tiers garant / tiers payant ⁵	LAMal (éventuellement : couverture accidents incluse ⁶)	Autorité cantonale ou communale compétente	Assureur AOS du canton d'attribution ⁴	

¹ Le mode du tiers payant n'est pas possible, parce que le canton d'attribution n'est pas encore connu ou parce qu'aucune assurance-maladie n'a encore été conclue et activée.

² Le canton d'attribution transmet l'inscription à l'assurance-maladie avec effet rétroactif à la date de la demande de protection temporaire.

³ Adresse de facturation : **Secrétariat d'État aux migrations (SEM), Factures médicales Ukraine, Quellenweg 6, 3003 Berne-Wabern**. La facture peut également être envoyée par courriel, au format PDF, à l'adresse medizinalrechnungen.ukraine@sem.admin.ch.

⁴ En cas de prestations stationnaires, le canton de domicile prend en charge au moins 55 % des frais de traitement (art. 49a LAMal). **Veillez donc toujours établir deux factures distinctes pour les traitements stationnaires :**

l'une avec la part incombant au canton de domicile (selon l'adresse de séjour à la date de traitement), l'autre avec la part LAMal

⁵ Le mode du tiers payant est possible uniquement s'il y a déjà une assurance-maladie et que la carte d'assuré est disponible.

⁶ Pour les personnes actives employées au moins huit heures par semaine par un même employeur, l'assurance-accidents est payée par l'employeur conformément à la LAA. Pour elles, l'inclusion des accidents dans la LAMal doit être suspendue.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP
Secrétariat d'État aux migrations SEM
Domaine de direction Asile
Section Hébergement et projets des régions

<ul style="list-style-type: none">• ou permis provisoire du canton jusqu'à l'obtention du permis S• ou carte d'assurance-maladie					
---	--	--	--	--	--